Ministère de la Transition Écologique



Site internet :

https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/adaptation-des-territoires-aux-evolutions-du-littoral http://www.geolittoral.developpement-durable.gouv.fr/strategie-nationale-de-gestion-integree-du-trait-r434.html

• Contact: Observatoires.littoral@developpment-durable.gouv.fr

La structure :

En charge de la protection du littoral et de la gestion des zones côtières, le Ministère de la transition écologique participe au développement et à la diffusion de la connaissance sur le trait de côte en lien avec ses opérateurs (Cerema, BRGM, ONF, etc.) et ses partenaires (collectivités, communauté scientifiques, associations, etc.). Son action s'inscrit dans les objectifs et les mesures définis par la Stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte, adoptée en 2012 suite au Grenelle de la mer. Son action répond au besoin de mieux connaître pour mieux agir avec l'ambition d'engager avec les acteurs locaux un aménagement plus résilient des territoires littoraux.

Zone d'étude :

Le ministère intervient sur l'ensemble du territoire français, métropolitain et DROM, au travers de ces services déconcentrés.

Activités principales :

En matière de développement et de partage de la connaissance sur la gestion du trait de côte, le ministère assure notamment les missions suivantes :

- Production de données et de documents méthodologiques par le pilotage et/ou le financement de différentes démarches telles que l'Indicateur national de l'érosion côtière, la cartographie des ouvrages et aménagement littoraux, les différents millésimes de l'ortho-littorale, le guide de gestion des dunes et des plages associées, etc.
- Appui à la réalisation de travaux de recherche ou d'actions locales pour améliorer la compréhension des dynamiques littorales, renforcer la connaissance de la vulnérabilité des zones côtières ou promouvoir une gestion durable du littoral en particulier par la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature.
- Participation aux structures d'observation du trait de côte en métropole comme en outre-mer.
- Animation de réseaux d'acteurs pour faciliter l'échange de données, le partage de retours d'expériences ou le développement d'actions ou de réflexions.
- Contribution à la sensibilisation et à la formation de tous les publics concernés par la gestion du trait de côte au travers notamment de sa participation à des journées d'échanges ou des modules de formations ou par la réalisation et la diffusion de différents types de documents.

